

# PROJET DE REGLEMENT PARTICULIER DU RALLYE DU PAYS DU VENTOUX 2010

## Article 1. DEFINITION

Le Sport Motorbike Club (SMBC) moto-club affilié FFM n° C2686, organise, les 15 & 16 Mai 2010 un rallye routier moto dénommé 1<sup>er</sup> Rallye du Pays du Ventoux. Cette épreuve nationale enregistrée au calendrier sportif de la Fédération Française de Motocyclisme sous le n° 841 est une épreuve comptant pour le Championnat de France des Rallyes Routier 2010.

Cette compétition est organisée conformément au décret n° 2006-554 du 16/05/2006, aux RTS Rallyes Routiers, et au règlement du Championnat de France des Rallyes Routiers 2010.

## Article 2. CONCURRENTS

Le rallye est ouvert aux conducteurs suivants :

- Titulaires d'une licence "inter", ou "Nationale" délivrée par la FFM pour l'année 2010
- Titulaires d'une licence à l'épreuve (55 €) délivrée sur place lors des contrôles administratifs (fournir certificat médical de moins d'un an de non contre indication à la pratique du sport motocycliste).

Le nombre des concurrents est fixé à un maximum de 160 pilotes.

Les concurrents peuvent constituer des équipes afin de concourir au classement par équipe. Chaque Equipe doit être constituée d'un minimum de 3 pilotes et d'un maximum de 5. Il ne sera retenu que les résultats des 3 premiers de chaque équipe. Il s'agit d'un Classement « par point » (et non au temps) selon le barème indiqué sur l'annexe 5 "Challenges".

## Article 3. ENGAGEMENTS

Les engagements sont ouverts depuis le 01/02/2010 et seront clos le 10/05/2010 au plus tard ou dès que le nombre maximum sera atteint. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site internet [www.xzeosteam.com](http://www.xzeosteam.com) ou auprès de notre secrétariat à l'adresse ci-dessous.

Le droit d'engagement est fixé à 155 € jusqu'au 15/04/2010 et à 215 € après cette date.

Pour une inscription à la boucle de jour seule, le droit d'engagement est fixé à 90 € jusqu'au 15/04/2010 et à 165 € après cette date.

Le règlement complet (+ 10 € pour location transpondeur à ajouter) doit être joint au formulaire d'inscription pour que celui-ci soit complet. Les chèques ne seront encaissés qu'après le 14 Mai 2010.

Les formulaires d'engagements sont à expédier à : SMBC – Xzeos Team – 15 rue de l'Etoile – Toulon – France (tél 04 94 92 51 76 – Fax 09 72 13 32 34 – email : [xzeosteam@gmail.com](mailto:xzeosteam@gmail.com)).

Conditions d'annulation : Toute demande d'annulation doit être confirmée par lettre recommandée avec AR. Avant le 15/03/10 : 75% remboursés. Entre le 16/03/10 et le 15/04/10 : 50% remboursés, au-delà : aucun remboursement, sauf cas de force majeure (accident, immobilisation, décès d'un proche, ...). Dans ce cas, l'organisation sera seule juge en fonction des éléments justificatifs transmis par le concurrent.

Les concurrents admis recevront, par email uniquement, une confirmation d'engagement qu'ils devront présenter lors du contrôle administratif.

Deux chèques de garantie seront à établir par chacun des concurrents lors des vérifications administratives :

- un de 200 Euros, libellé à l'ordre de la FFM, représentant la valeur du transpondeur,
- un de 300 Euros, libellé à l'ordre de SMBC, représentant la valeur du tracker (pour les pilotes ayant choisi l'option tracker).

Ces chèques de garantie ne seront pas encaissés, sauf en cas de perte, vol, détérioration ou non restitution du matériel à la fin de l'épreuve. Ce matériel reste sous l'entière responsabilité du concurrent jusqu'à sa restitution.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un candidat dans le cas où cette décision serait prise dans l'intérêt de la discipline des rallyes routiers, le chèque du montant de l'engagement sera alors détruit.

#### **Article 4. CATEGORIES DE MACHINES ADMISES**

**Sport** : Monocylindre (*moins de 200 cc, 2 temps ou moins de 400 cc, 4 temps*).

Bicylindre (*moins de 650 cc, 4 temps*) : homologation DRIRE, poids minimum 150 Kg

Scooter à partir de 126 cc.

**Mono** : Autres monocylindres

**Top Sport** : Autres multicylindres

**125-4T** : Cylindrée maximum de 125 cc – 4 temps.

**Side-cars** : Tous types

**Classiques** : Homologation comprise entre le 1<sup>o</sup> janvier 1955 et le 31 décembre 1986

**Electriques** : Hors classement, n'effectueront que les spéciales (voir Challenge)

#### **Article 5. MACHINES**

Les machines devront répondre aux normes du code de la route français, notamment en matière de niveau sonore, d'éclairage et d'indicateur de changement de direction. Les side-cars et motos anciennes devront être en conformité avec l'annexe «side-car de rallye» et l'annexe «motos anciennes» du règlement du championnat de France des rallyes routiers 2010, consultable sur le site de la Fédération Française de Motocyclisme ([www.ffmoto.org](http://www.ffmoto.org)).

Une seule et même machine devra être utilisée pour toute l'épreuve soit les 2 étapes. La conformité des machines aux dispositions du Code de la route, aux présentes règles techniques et de sécurité et au règlement particulier de l'épreuve sera vérifiée par les Commissaires Techniques qui établiront un procès verbal des véhicules contrôlés. Au cours de l'épreuve, tout pilote dont la machine dépasse ces normes lors des contrôles techniques effectués, sera sanctionné par des pénalités. **Au delà de 3 dB**, le pilote sera mis hors course

#### **Article 6- PARCOURS – ITINERAIRE**

La ville d'accueil du rallye est MALAUCENE (84)

Une boucle de +/- 200 kms sera a effectuer 2 fois de jour (Etape 1) et 1 fois de nuit (Etape 2) à parcourir à une moyenne de 60km/h.

Le tracé est réalisé sur la carte IGN suivante : D84

Le parcours ne sera pas fléché, les roadbooks seront disponibles sur internet à compter du lundi précédent l'épreuve. Les systèmes GPS et/ou Tripy sont strictement interdits, y compris pour une éventuelle assistance effectuée en motos (voir tableau des pénalités).

**Les concurrents s'engagent à respecter scrupuleusement le Code de La Route sur l'ensemble du parcours (sauf sur circuits et spéciales chronométrées). Voir tableau des pénalités en cas d'infraction.**

## **Article 7. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES**

Les concurrents doivent se présenter au contrôle administratif et technique au lieu et horaires mentionnés sur leur confirmation d'engagement.

L'accueil officiel des concurrents se déroulera à **MALAUCENE (84) le vendredi 14 Mai de 13 heures à 18 h 30**. Pour préserver le bon déroulement de la course, **aucune inscription ne sera prise au-delà de ces horaires sauf cas particuliers traités par l'organisateur.**

Les documents à fournir lors des vérifications administratives sont les suivants :

- La confirmation d'engagement.
- Permis de conduire A en cours de validité, correspondant à la cylindrée de la moto (si moins de 2 ans, moto limitée à 34cv)
- Carte grise.
- Attestation du propriétaire en cas de prêt de la machine.
- Attestation d'assurance en cours de validité (carte verte).
- Certificat médical de moins d'un an de non contre indication à la pratique du sport motocycliste, pour les licenciés à l'Epreuve.
- Une autorisation parentale pour les concurrents mineurs
- Un chèque de 300€ pour la caution du transpondeur.
- Un chèque de 300€ pour la caution du tracker (pour les pilotes concernés).

Le concurrent doit présenter les originaux et prévoir une copie de tous ces documents qu'il remettra à l'organisation.

## **Article 8. VERIFICATIONS TECHNIQUES**

Les concurrents doivent présenter leur équipement de course obligatoire : casque de moins de 5 ans, en bon état et répondant aux normes FIM, Europe / ECE 22/05, Grande Bretagne BSA et B, USA SNELL + 2000 ou Japon JIS. T ; tenue de cuir, bottes, gants en cuir, protection dorsale (obligatoire), ainsi que de leur protection de sol et de leur extincteur.

L'éclairage de la machine doit être en état de marche, et conforme au code de la route. Les phares additionnels sont autorisés sous réserve que leur fonctionnement soit conforme (en même temps que les feux de route). Si batterie additionnelle celle-ci doit être sérieusement fixée à la machine en présentant toutes les sécurités. Les phares additionnels sur casque et les batteries additionnelles non fixées à la machine sont strictement interdits.

Les machines doivent être équipées d'un récupérateur d'une capacité minimum de 250 cc récupérant tous les tubes reniflards et autres mises à l'air.

Les filtres à huile externes et les bouchons ou écrous qui font partie du circuit de lubrification d'huile doivent être freinés par un fil métallique de sécurité (filtre, bouchon de remplissage et écrou de vidange).

Le circuit de refroidissement des machines ne doit être rempli que d'eau pure ou d'eau mélangée avec de l'alcool éthylique.

Les sacs à dos et sacoche banane sont autorisés sous réserve de ne transporter que des effets en matière molle (combinaison de pluie, pull, etc..). Tout transport d'objets durs, contondants ou de bidons même plastique (essence ou huile) est strictement interdit. Les sacs à dos, valises et top case sont strictement interdit lors des épreuves se déroulant sur circuit.

L'organisation fournira, lors du contrôle administratif, les stickers plaques/n° avec les numéros. Le pilote devra prévoir les 3 supports (un face à la route sans que le support ne masque l'éclairage et un de chaque côté à l'arrière de la machine). Les stickers doivent être entièrement visibles et non découpés (sponsors de l'organisation visibles). Leurs dimensions seront de 28 cm x 22 cm. Les supports plaques installés par les concurrents ne devront pas être métalliques et posséder des bords non tranchants. La pose des stickers plaques/n° sera faite par les pilotes, sous la responsabilité de l'organisation qui procédera à leur contrôle lors des vérifications techniques.

Les transpondeurs seront distribués aux pilotes après le contrôle technique (*et avant mise en parc fermé*). Ils devront être installés verticalement par les pilotes, sur la fourche de la moto ou au niveau de la roue avant pour les side-cars.

Toute assistance devra être effectuée sur un tapis de protection absorbant placé sous la moto et suffisamment grand.

A titre expérimental, l'organisateur fournira 1 boîtier tracker GPS à des pilotes qui souhaiteraient le tester, pour installation sur leur machine. A cet effet, chacun de ces pilotes devra prévoir une alimentation 12v (format et connectique : type allume-cigare auto étanche) sur sa moto (si possible vers le guidon), permettant de connecter le boîtier. L'installation de celui-ci sera plombée.

Des CP virtuels (points GPS) seront placés tout au long du parcours. Les passages sur ces CP seront validés par l'analyse de la trace GPS de chaque pilote au moyen du système Tracker. Un passage à une distance de moins de 50m du point GPS référencé sera considéré comme validé.

Ce suivi par Tracker étant utilisé dans ce rallye à titre expérimental, aucune pénalité ne sera attribuée pour des CP virtuels manqués.

## **Article 9. DOCUMENTS DE ROUTE**

L'organisation remettra aux concurrents, à chaque départ d'étape, les documents suivants :

- Feuille de route (ou carton de pointage) servant à pointer à chaque CH (Contrôles Horaires) et CP (Contrôle de passage). Cette feuille de route est à restituer à chaque fin d'étape, sa non restitution entraînera la pénalisation du pilote selon le tableau des pénalités.
- Fiche d'infractions située au dos de la feuille de route, devant être obligatoirement présentée à chaque contrôle des forces de l'ordre en cas d'infraction au Code de la Route (voir tableau des pénalités).
- Carton de spéciale remis au départ de chaque spéciale mentionnant son heure de départ, et devant être remis au chronométreur du point Stop situé après la fin de la spéciale.

## **Article 10. ASSISTANCE**

L'assistance est libre sur tout le parcours sauf dans les zones « Parc Fermé » mentionnées ci-dessus et dans les zones mentionnées sur le Roadbook (mention "Assistance Interdite"). Cependant il est interdit aux véhicules d'assistance (sauf motos) de suivre le même parcours que les pilotes. L'assistance pourra également s'effectuer au CH Assistance de la mi-journée (lorsqu'il existe), le soir après le CH d'Arrivée, et à tout autre moment précisé par l'organisation.

A l'arrivée de l'étape de nuit, les machines seront directement placées en Parc Fermé. Les concurrents pourront, retirer leur machine le lendemain matin.

Les concurrents sont responsables de leurs équipes d'assistance (voir tableau des pénalités).

## **Article 11- DEPARTS**

Les départs seront donnés conformément au règlement du Championnat de France des Rallyes Routiers 2010.

## **Article 12. EPREUVES SPECIALES - RECONNAISSANCES**

Les épreuves spéciales, routières ou circuits seront connues et leur reconnaissance autorisée. Cependant chaque pilote devra déclarer au préalable (24h minimum) auprès de l'organisation, ses dates de reconnaissances. Ces déclarations pourront être faites par email, fax ou téléphone. En cas de non déclaration ou de déclaration incorrecte, la mise hors course pourra être prononcée par l'organisation (voir annexe 2 Tableau des pénalités).

Cependant, lors des reconnaissances, les concurrents doivent avoir un comportement responsable et respecter strictement le Code de la Route ainsi que les autres usagers.

Tout pilote ayant un comportement dangereux, ou n'ayant pas déclaré ses dates exactes de reconnaissances, et pris sur le fait par un membre de l'organisation, des services de police ou gendarmerie pourra être pénalisé (jusqu'à l'exclusion), selon l'appréciation du Comité d'Organisation. Les reconnaissances effectuées de nuit sont interdites de 23h00 à 8h00.

Un plan de communication sera mis en place avec chaque commune concernée, afin d'informer les habitants et riverains de ces possibles reconnaissances.

### **Article 13. REMISE DES PRIX**

La remise des prix sera effectuée le dimanche 16 Mai 2010 à compter de 11h30. La présence des 3 premiers de chaque classement et challenge est obligatoire.

### **Article 14. MEDECINS / AMBULANCES**

Un médecin sera désigné responsable médical de la manifestation. En tant que chef du service médical (CSM), il supervisera l'ensemble des secours médicaux mis à sa disposition. Sur chaque spéciale, du premier au dernier concurrent, sera présent un Médecin urgentiste, ainsi qu'un véhicule médical de type B.

### **Article 15. SECURITE**

Un Plan de Sécurité Globale (PSG) sera mis en place et comprendra :

- Un Plan de Sécurité Routière (PSR)
- Un Plan de Sécurité Médicale (PSM)
- Un Plan de Sécurité Préventive (PSP)
- Un Plan de Sécurité Environnementale (PSE)

Voir détails dans Annexe 5

Dans le cadre du PSR, des contrôles de vitesse seront mis en place par l'organisation. Les personnes responsables des contrôles seront habilitées à effectuer des constatations de fait. La sanction éventuellement appliquée (voir Annexe 2 Tableau des Pénalités) par la Direction de Course sera donc sans appel (art 2-3-1-5 du code sportif FFM).

### **Article 16. ASSURANCES**

Le Sport Motorbike Club a souscrit une assurance en Responsabilité Civile auprès de XXX (n° de contrat XXXXXX).

### **Article 17. PUBLICITE / IMAGES**

Il est interdit de masquer (ou supprimer) la publicité de l'organisation sur les plaques de course,. Toutes autres publicités sont autorisées tant sur la machine que sur le pilote.

Les concurrents abandonnent sans réserves, leur droit à l'image au bénéfice de l'organisation.

### **Article 18. DIVERS**

Tout litige qui n'aurait pas été prévu au présent règlement sera soumis au jury qui sera souverain.

**Annexe 1**

Programme

**Annexe 2**

Tableau des pénalités

**Annexe 3**

Liste des Officiels

**Annexe 5**

Plan de sécurité globale

**Annexe 6**

Challenges

**ANNEXE 1 PROGRAMME PREVISIONNEL**

<b>Vendredi 14 Mai :</b>	<b>13h00 à 18h30</b> : vérifications administratives et techniques). <b>20h00</b> : Briefing des pilotes (présence obligatoire)
<b>Samedi 15 Mai :</b>	<b>09h</b> : Etape 1 - Départ du 1 <sup>er</sup> pilote – 2 boucles de jour
<b>Samedi 15 Mai :</b>	<b>21h30</b> : Etape 2 - Départ du 1 <sup>er</sup> pilote – 1 boucle de nuit
<b>Dimanche 16 Mai :</b>	<b>03h</b> : Arrivée du dernier pilote
<b>Dimanche 16 Mai :</b>	<b>11h30</b> : Remise des Prix

**ANNEXE 2 TABLEAU DES PENALITES**

Les pénalités appliquées sont celles figurant dans le Règlement du Championnat de France des Rallyes Routier 2010.

**Annexe 3 OFFICIELS**

Fonction	Nom	Prénom	Licence
Directeur de Course			
Directeur de Course Général Adjoint			
Délégué FFM			
Président du Jury			
Commissaire Sportif jury			
Commissaire Sportif jury			
Directeur de Course SP1			
Directeur de Course SP2			
Directeur de Course SP3			
Commissaire Technique			
Commissaire Technique			
Chronométrage / Classements			
Vérifications administratives			
Responsable Commissaires			
Médecin 1			
Médecin 2			

## **Annexe 5 SECURITE**

### **Plan de Sécurité Global (PSG)**

#### **Le Plan Global de Sécurité comprend :**

- Plan de Sécurité Routière (PSR)
- Plan de sécurité Médical (PSM)
- Plan de Sécurité Préventif (PSP)
- Plan de Sécurité Environnemental (PSE)

### **Plan de Sécurité Routière (PSR)**

- Contrôles de vitesse : Binôme (association de gendarmes ou policiers intervenant à titre privé) circulant au milieu des concurrents et pratiquant des contrôles réguliers de vitesse au moyen de radar, notamment sur les zones sensibles (agglomérations, sorties des écoles, points dangereux, ...).
- Motos ouvreuses + motos "balai".
- CH (contrôles Horaires) inopinés, évitant les trop grandes vitesses.

### **Plan de Sécurité Médical (PSM)**

- Assuré par l'association médicale AMIS (médecins urgentistes circulant à moto au milieu des concurrents et aptes à intervenir très rapidement).
- 1 médecin urgentiste au départ de chaque spéciale
- 1 ambulance type B au départ de chaque spéciale

### **Plan de Sécurité Préventif (PSP)**

- Partenariat avec la Prévention Routière :
  - o Piste éducative scooter destiné aux jeunes
  - o Atelier sécurité
  - o Voiture tonneau
  - o Simulateur 2 roues

### **Plan de Sécurité Environnemental (PSE)**

- Exigence d'un tapis absorbant pour chaque moto (lors des assistances)
- Programme de "rachat carbone" (action-écologique.com) pour l'ensemble des émissions co2 des 160 motos durant la compétition.
- Récupérateurs d'huile mis à disposition des pilotes.
- Contrôle du bruit émis par les motos par sonomètre (avec pénalités ou exclusion)

## **Annexe 6 CHALLENGES**

### **1- Motos Electriques**

Ce challenge est ouvert à tous les possesseurs de motos ou scooters dont l'énergie produite est 100% électrique.

### **2 – Equipes**

Les concurrents peuvent constituer des équipes afin de concourir au classement par équipe. Chaque Equipe doit être constituée d'un minimum de 3 pilotes et d'un maximum de 5. Pour 2010, la constitution des équipes est libre. Il ne sera retenu que les résultats des 3 premiers de chaque équipe. Il s'agit d'un Classement « par point » (et non au temps) afin de ne pas trop avantager les pilotes de notoriété, chaque pilote marquant les points correspondants à sa place au classement scratch (ex. : le 5<sup>ème</sup> marque 5 points). L'équipe totalisant le moins de points est classée première. En cas d'égalité, c'est l'équipe ayant la moins mauvaise place qui est classée devant.